

Arrêté Municipal n°26-2021

Règlementation de la circulation

Intersection RD 253

Route Barrée intersection Rue du Stade, Allée de la Hêtraie et Rue Gustave Flaubert

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande d'arrêté de circulation de la société EUROVIA,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de pose de granité rose à l'intersection de la Rue du Stade, la Rue Gustave Flaubert et de l'allée de la Hêtraie à compter 25 octobre 2021, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

A compter du lundi 25 octobre 2021 et pour toute la durée du chantier, l'intersection sera barrée, la signalisation sera mise en place par la société Signature – 76 530 Grand Couronne.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société Signature.

Article 3

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- Monsieur le commandant de la COB Barentin-Pavilly,
- Direction des routes agences de Clères,
- Service de ramassage des ordures ménagères,
- Centre de secours SDIS,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 6 octobre 2021 ,le Maire, Nicole DEHAIS

158 Rue Gustave Flaubert 76 890 St Ouen du Breuil
Tel : 02 35 32 58 02 contact@mairiestouendubreuil.fr

